

**Conseil d'Administration  
10 juillet 2015**

**Proposition de procès-verbal**

---

**Ordre du jour :**

1. **Informations du Président**
2. **Approbation du PV de CA du 19 juin 2015**
3. **Délibérations relative au contrat de site COMUE Lille Nord de France**
  - Volet Université de Lille
  - Volet commun Lille Nord de France
4. **Délibération relative à la modification des statuts de l'IUT A**
5. **Délibération relative à la convention de coopération Lille 1 / ENSCL**
6. **Délibération relative à la convention inter établissements Atelier mutualisé de mécanique**
7. **Délibération relative au GIS ADIREM**
8. **Délibération relative à l'adhésion de Lille 1 à l'association Réseau des services universitaires de pédagogie (SUP)**
9. **Débat d'orientation budgétaire**
10. **Avis relatif à la valorisation de la participation des personnels à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services (application du décret n° 2010-619 du 7 juin 2010)**
11. **Mise en place de la démarche relative à la nouvelle gestion budgétaire et comptable publique – Modification de l'organisation des services**
12. **Acceptation de dons « Informatique au féminin »**
13. **Acceptation d'un don de 1000 €**
14. **Tarifs des prestations du SUAPS**
15. **Bilan des crédits FSDIE**
16. **Demandes de subventions Région**
17. **Attribution d'une subvention au CNRS**
18. **Approbation des dossiers issus du Conseil académique du 3 juillet 2015**
  - DU Diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur (D2E)
  - Convention cadre de partenariat Lille 1 / Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME Nord)
  - Double diplôme de Masters : Master « Géographie, milieux, territoires » et Master « Aménagement, urbanisme et développement des territoires » (UFR de Géographie) à l'Université fédérale du Minas Gerais (Brésil)
  - Double diplôme avec l'Université de Poznan – Master administration des entreprises (IAE)
  - Double diplôme avec l'Université de Timisoara – Master mention management, parcours MSG – Management général des business units
  - Délocalisation Master global e-business à l'école supérieure polytechnique (ESP) de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar – UCAD (Sénégal)
  - Délocalisation du Master 2 global sourcing, achats, supply chain – GSASC (IAE) à l'Ural fédéral university (Russie)
  - Convention de partenariat pour la mise en œuvre du Master 2 spécialité GE2S – Gestion des entreprises sanitaires et sociales à Fort de France
  - Délocalisation du diplôme de Master Contrôle de gestion et apprentissage organisationnel (IAE) à la MDI Algiers business school (Algérie)
  - Délocalisation du diplôme de Master 2 Entrepreneuriat et management de l'innovation (IAE) à la MDI Algiers business school (Algérie)
  - Délocalisation du diplôme de Master 2 Gestion des ressources humaines (IAE) à la MDI Algiers business school (Algérie)

---

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

**Etaient Présents :**

*Collège A :* Vincent COCQUEMPOT, Pierre DEBES, Renaud FILLIEULE, Lionel MONTAGNE, Isam SHAHROUR, Sophie TISON

*Collège B :* Christel BEAUCOURT, Nour-Eddine BOURZGUI, Alain RIVES, Christophe VUYLSTEKER

*Collège BIATSS :* Daniel DEGARDIN, Ludovic RODRIGUEZ

*Personnalités extérieures :* Bruno DESPREZ, Marie-Hélène FOUBET, Jean-Paul MACHEN,

**Etaient excusés (et Procurations) :**

Natalia CORREIA	(procuration à Lionel MONTAGNE)
Nathalie DEVESA	(procuration à Nour-Eddine BOURZGUI)
Jean-Marc NICOLAS	(procuration à Christophe VUYLSTEKER)
Sylvain CELLE	(procuration à Christophe VUYLSTEKER)

**Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :**

*Représentant de M. le Recteur Chancelier des universités :* Manuel HERNU

*Vice-président du Conseil d'administration :* Jean-Christophe CAMART

*Vice-président Recherche, valorisation et formation doctorale :* Jean-François PAUWELS

*Vice-président Ressources collectives :* Nicolas POSTEL

*Directeur général des services :* Patrice SERNICLAY

*Agent comptable :* Véronique LEBLOIS

*Responsable du Pôle Juridique :* Xavier FURON

*Directeur de l'IUT A :* Moulay-Driss BENCHIBOUN

*Directeur du SUAPS :* Jean-Marie CARLIER

*Directrice générale adjointe des services :* Marie-Dominique SAVINA

Christophe TASTET

---

Le Président présente l'ordre du jour de la séance du conseil.

## **1) Informations du Président**

Le Président rappelle qu'une des questions récurrentes concerne la présence, en cette période, de beaucoup de caravanes de la communauté des gens du voyage, mais aussi de la communauté Rom. Il rappelle que tout est fait d'un point de vue juridique et administratif pour permettre au campus de retrouver sa destination normale. D'un point de vue politique des contacts sont pris au plus haut niveau avec le Préfet. Ce dernier accompagne l'université sur cette question. Les gens du voyage ont aujourd'hui quitté les lieux occupés, ce qui ne signifie pas qu'il n'y aura pas de nouvelles implantations pendant l'été. Des mesures sont actuellement prises pour éviter celles-ci, étant précisé que toutes les protections qui ont pu être installées ne constituent pas des obstacles infranchissables (lors de la dernière occupation des barrières ont été endommagées et des clôtures démontées).

Le Président précise que l'année universitaire qui s'achève a été extrêmement riche ; beaucoup de travail a été réalisé, notamment sur le projet d'université de Lille. La rentrée sera marquée par la conférence inaugurale ayant pour invité Pierre Rosanvallon. Des propositions relatives aux grandes orientations en matière d'organisation de l'université de Lille seront présentées en octobre au conseil d'orientation stratégique et aux conseils d'administration. Il sera réaffirmé que les unités de base de l'université sont les laboratoires et les composantes et que l'articulation formation/recherche est un axe important. S'agissant de Lille 1, le travail sur les regroupements de composantes (PFR) doit être poursuivi, les universités Lille 2 et Lille 3 ayant déjà réalisé, en leur temps, un travail en ce sens.

S'agissant des disciplines à cheval sur deux universités, il faudra attendre la fusion pour que puisse se concrétiser leur réunion en une composante unique au sein de l'université de Lille. Le CPER a été signé, ce qui signifie que les financements d'un certain nombre de projets permettront que l'on rentre dans des phases opérationnelles. D'autres projets financés en dehors du CPER sont d'actualité comme le rapatriement de l'IUT « Le Recueil ».

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) souligne que, tant que l'université de Lille n'est pas juridiquement constituée, il est important que l'on avance sur la structuration et la politique de Lille 1. Le choix d'avoir placé l'université de Lille dans le projet quinquennal, sans en avoir défini ce qui la caractérisera (harmonisation vers le haut ?), ne doit pas empêcher une réflexion interne. Il va en effet falloir défendre ce que l'on considère à Lille 1 comme constituant des acquis sociaux ou d'organisation. Il ne faut pas que l'on soit complètement englués dans les groupes de travail « université de Lille » et il est important que l'on développe notre propre réflexion, ce qui ne peut qu'être enrichissant dans un projet futur.

Le Président précise que de nombreux points développés sous le timbre « université de Lille » auraient pu l'être sous celui de l'université Lille 1, tant on se retrouve dans les thématiques présentées.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) relève qu'en assemblée générale des personnels de l'IUT, il a été dit que la question du Recueil ne serait pas intégrée au contrat de plan Etat Région, mais qu'elle serait une priorité dans les autres projets. Les personnels ont été déçus. Ils pensaient en effet, dans un premier temps que le Recueil serait compris dans le plan Campus, ce qui n'a pas été le cas, puis dans un second temps, qu'il serait inclus dans le CPER. Ils sont néanmoins satisfaits que le Président ait annoncé que l'entrée dans de nouveaux locaux se fera en 2019. Ludovic RODRIGUEZ souhaite revenir sur la question de la présence des gens du voyage sur le parking de l'IUT et fait état d'une lettre qui lui a été remise par un personnel de l'IUT demandant une indemnisation à la suite de la couverture de son véhicule par des excréments. Il remarque que cet événement fait suite à d'autres (dégradation de véhicules), sans que l'on puisse nécessairement établir un lien de causalité entre la présence des gens du voyage et ceux-ci. Les personnels, mais aussi les usagers, se sentent par ailleurs en insécurité dans le métro et à ses abords. Il constate également que les gens du voyage entrent dans les bâtiments et que leur présence gêne au quotidien la vie des personnels et usagers sur le campus, ainsi que le bon fonctionnement du service public et notamment des inscriptions. Des décisions ont été prises par l'université pour empêcher l'intrusion des gens du voyage, notamment sur le parking de l'IUT (installation de merlons de terre et de pierre). Ces décisions sont compréhensibles. Toutefois, ces ouvrages gênent considérablement l'accès des personnels à leur lieu de travail et les obligent même à prendre des sens interdits ; ils gênent également les usagers qui souhaitent s'inscrire à l'IUT.

Le Président remarque que cette installation répond à une demande de l'IUT.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) rappelle que ce qui était demandé était le remplacement de la barrière qui a été endommagée au mois de janvier. Il souligne que l'éclairage du parking a également été détruit. Il déclare ne pas jeter la pierre à l'université, mais souhaite qu'une table ronde réunisse sur le sujet la MÉL, la ville de Villeneuve d'Ascq, l'Etat et l'université. Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) souhaite remettre le courrier de demande d'indemnisation du personnel de l'IUT au Président.

Le Président remarque que le Conseil d'administration n'est pas le lieu de la remise de tels courriers, lesquels doivent être régulièrement enregistrés afin qu'ils puissent être traités par les services compétents de l'établissement. Le Président reconnaît que l'Etat n'accompagne pas suffisamment les projets immobiliers. Il aurait souhaité la mise en place d'un nouveau plan Campus, ce qu'il a réclamé au sein du Parlement du savoir devant le Recteur et le Préfet. On ne peut que regretter que les financements du CPER aient été diminués de moitié. Pour ce qui est de la situation concrète du Recueil, la direction de l'université travaille avec le directeur de l'IUT et ses services pour que les choses avancent. Sur la question des gens du voyage, on travaille également avec l'appui de la mairie de Villeneuve d'Ascq et de la MÉL, mais les décisions sont prises en d'autres lieux que l'université et il est vrai que l'on peut ressentir une forme d'impuissance. On peut regretter que des personnels voient leurs véhicules dégradés, ou qu'ils se sentent en insécurité dans le métro, mais ceci n'est pas le fait de l'université.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) rappelle qu'il y a quelques temps une motion avait été votée sur une même thématique ; peut-être faudra-t-il se poser la question de nouvelles actions à la rentrée.

Le Président fait observer que le nécessaire a été fait auprès du Préfet sur la question des gens du voyage et des Roms, mais dans des conditions qui ne le mettent pas non plus en porte-à-faux, c'est pour cela qu'il n'y a pas eu de déclarations fracassantes dans la Presse. S'il faut s'exprimer de façon plus vive à l'avenir, on le fera.

Pour Bruno DEPRESZ (Florimond-Desprez), il faut distinguer deux choses : la question individuelle de la victime de la dégradation de son véhicule, laquelle doit porter plainte, puisqu'il s'agit d'une affaire de police, et la question de l'université, qui ne se situe pas au même niveau, et qui doit être l'interlocuteur de la Préfecture. Il ne faut pas laisser penser aux personnels et usagers que l'université est responsable de tout ce qui se passe.

## **2) Approbation du PV de CA du 19 juin 2015**

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) souhaite que son intervention en « questions diverses » soit rédigée comme suit :

*« Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) interpelle la direction d'une part sur l'augmentation d'actes de délinquance sur le campus (vols...) et, d'autre part, sur la présence des gens du voyage installés sur le parking de l'IUT. Il est vrai que l'université n'est pas propriétaire du parking. L'université, « employeur » est tenue à une obligation de sécurité vis à vis du salarié. Elle doit prendre toutes les mesures de prévention. Actuellement les conditions de sécurité sur le parking ne sont pas réunies du fait de la présence des gens du voyage. Il rappelle que la présence des gens du voyage sur l'université est récurrente et que ceux-ci se déplacent d'un site à l'autre. Il souhaite que l'on puisse avoir une convention avec la MEL et la Ville de Villeneuve d'Ascq sur l'organisation à mettre en place (détritus, éclairage public...) dès le départ d'un site des gens du voyage. Il tient à remercier les services logistiques de l'université pour leurs interventions. Il fait également part de l'exaspération des personnels et des usagers face à cette situation ».*

Il demande qu'il soit fait mention de la réponse du Président concernant une intervention auprès de la préfecture. Il est proposé d'ajouter à la réponse du Président figurant dans le projet de PV les termes suivants : « Le Président ajoute qu'il contactera le Préfet pour l'informer des problèmes rencontrés sur le site et qu'il communiquera sa réponse ».

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le Président soumet le procès-verbal amendé à l'approbation du conseil.

**Approuvé à l'unanimité** (délibération n° 2015-059).

## **3) Délibérations relative au contrat de site COMUE Lille Nord de France**

Le Président rappelle que le contrat de site comprend deux volets : un volet commun qui est porté par la Communauté d'universités et établissements et des volets spécifiques qui sont ceux des différents établissements placés sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il y a un volet spécifique pour les trois universités lilloises, un volet spécifique pour chacune des universités des autres pôles métropolitains et un volet pour chacune des écoles placées sous la tutelle du MENESR (Ecole Centrale de Lille, l'ENSCL et l'ENSAIT).

### **3.1. Volet Université de Lille**

Le Président rappelle que l'Etat s'appuie sur les projets que lui remettent les universités. Un document a déjà été discuté en conseil (document d'une soixantaine de pages). Ce document est en train d'être peaufiné par les différents groupes de travail politiques. Ce projet sera en 2018 le projet commun construit par les trois universités. L'Etat choisit de mettre l'accent sur une partie de ce projet ; il n'accompagne donc pas la totalité du projet. L'accompagnement de l'Etat ne sera pas financier, il prendra la forme de création de postes et de masse salariale.

Jean-Christophe CAMART présente le volet Université de Lille du contrat dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Le document présenté résulte du dialogue engagé avec le ministère sur la base du projet d'établissement qui a été discuté au CA il y a de cela 6 mois. Trois grands axes stratégiques se dégagent : La recherche, la formation et la structuration de l'université de Lille. Il n'y a eu que très peu de modifications rédactionnelles par rapport au projet d'établissement. À cette partie rédactionnelle sont ajoutés des jalons qui donnent une temporalité au contrat et toute une série d'indicateurs proposés par le ministère qui permettent de suivre le déroulement du contrat. Le document s'inscrit dans une logique IDEX, exprimant notamment la volonté de mise en place d'une grande université de recherche. Jean-Christophe CAMART précise que le document a été présenté en comité technique le 12 juin (6 voix contre et 4 voix pour) et au conseil académique qui a donné un avis largement favorable.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) déplore qu'il ait été fait le choix d'établir un volet spécifique « université de Lille », alors même que celle-ci n'existe pas. Si le volet « COMUE » est imposé par l'Etat, celui de l'université de Lille ne l'était pas. Il s'agit d'un choix des universités lilloises qui ne permet pas de développer ce à quoi on adhère. L'analyse de la FSU-CGT est qu'il s'agit de fait d'un copié/collé fortement lié à l'IDEX (logique de périmètre d'excellence) et à l'université de Lille. Si celle-ci est créée en 2018, il reste néanmoins quelques années de vie à l'université Lille 1. Qui plus est, s'agissant de l'université de Lille, on n'a pas encore défini le degré d'harmonisation (vers le haut ?). Le volet regroupe ainsi un certain nombre d'actions menées par les trois universités et d'autres menées par un seul établissement, afin de ne pas déplaire (ex : les primes d'intéressement des enseignants-chercheurs mises en place par la seule Lille 2). Il eut été préférable d'avoir un document proactif concernant Lille 1. Le vote de la FSU-CGT sera donc défavorable. S'agissant du volet COMUE, la FSU-CGT s'est abstenue au CT car celui-ci pose question. Il semble être un exercice de style imposé utilisant une « *novlangue* » (entrepreneuriat, célébration de la SATT comme constituant un élément indispensable de l'écosystème...) sans que l'on perçoive bien les actions qui seront engagées. Ces éléments méritent un véritable débat. De fait le débat de ce jour ne changera pas une virgule du texte.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) remarque qu'il a été dit que les indicateurs avaient été imposés par le ministère. Or, il est important de penser comment ce projet va être accompagné. Il y aurait besoin d'imaginer des espaces de débat démocratique, au risque, sinon, de voir se développer de la résistance, voire de l'opposition, plutôt qu'un engagement, une mobilisation des acteurs du projet. Il est dommage que le ministère n'ait qu'une approche technique et structurelle, sans prendre en compte une dimension managériale.

Isam SHAHROUR (Ambition) relève que les questions de vie de l'étudiant et de vie sur le campus n'apparaissent pas dans le document, alors qu'il s'agit d'un élément important de la vie de l'université.

Le Président rappelle que le document important, celui qui constitue notre feuille de route, est le projet. Le contrat n'est qu'un produit dérivé du projet.

Isam SHAHROUR (Ambition) demande pourquoi le ministère n'a pas retenu ces points dans le contrat.

Le Président répond qu'on ne sait pas toujours pourquoi le ministère met l'accent sur tel point et pas tel autre. Comme nous considérons que c'est le projet qui est important, nous avons veillé à ce que ce qui apparaissait dans le contrat soit en phase avec le projet. On n'est pas parti dans des négociations soutenues avec le ministère, ce qui, au vu des expériences passées, n'aurait probablement pas abouti à grand-chose. La lecture que l'on peut faire du contrat est que le ministère suivra les actions sur lesquelles il a mis l'accent à partir des indicateurs qu'il a fixés. Ce qui est important c'est la *coconstruction* collective du projet d'établissement.

Isam SHAHROUR (Ambition) relève que l'Etat a prévu des indicateurs et s'interroge sur les moyens qui permettront d'atteindre les objectifs fixés au vu de ces indicateurs.

Le Président souhaite que l'on fasse pour le projet « université de Lille », ce qu'on avait fait pour le précédent projet « Lille 1 », c'est-à-dire d'avoir, à côté d'un document cadre, une feuille de route très précise avec des actions. Cette démarche nous avait permis d'avancer et de travailler.

Isam SHAHROUR (Ambition) remarque que les indicateurs présentés ne prennent pas en compte la

question du dépassement de la durée de financement des thèses.

Le Président répond que jusqu'à présent, l'évaluation de notre projet était de notre fait, éventuellement avec le recours de l'AERES. Il exprime un doute important quant à la capacité de l'Etat à suivre dans le détail la réalisation du contrat. Pour ce qui concerne les thèses, il se bornera à regarder si on est dans les standards.

Renaud FILLIEULE (Ambition) relève qu'on ne distingue pas le pourcentage des salariés inscrits en thèse, lesquels sont nombreux en SHS (professeurs du secondaire) et lesquels ont une marge doublée par rapport à des étudiants normaux. On ne sait donc pas comment interpréter les indicateurs concernant la durée des thèses.

Isam SHAHROUR (Ambition) ajoute que tel était le sens de son intervention.

Sophie TISON (DPE) remarque que se pose aussi la question des thèses non financées.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) précise que par rapport aux cibles qui sont fixées et aux indicateurs qui sont proposés, des actions vont contribuer à la réalisation des objectifs, d'autres vont contrarier leur réalisation. Au-delà d'une réflexion en termes de structure, il faut prendre en compte ces éléments dans une logique managériale.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) relève qu'il y a une hypocrisie dans le terme même de contrat. Dans un cadre contractuel, les deux parties signent et s'engagent mutuellement. Ici on nous demande de nous engager sur du pluriannuel à partir de jalons très précis, alors même que les dotations de l'Etat sont annuelles. Il s'agit d'un marché de dupes. Dans un cadre contractuel il devrait y avoir des moyens financiers en contrepartie de la réalisation d'actions. Si l'Etat n'est pas lié par ce contrat, nous ne le sommes pas non plus. À la suite d'un recours concernant Paris-Dauphine, le Tribunal administratif de Paris a bien précisé que les contrats ne liaient pas les établissements. Il n'est donc pas utile que la discussion s'éternise sur le contrat dès lors que celui-ci n'en n'est pas un.

Le Président reconnaît que le contrat n'en n'est vraisemblablement pas un au sens juridique du terme, l'important est que l'on partage avec le ministère des orientations qui sont reprises de notre projet d'établissement. Des emplois nous seront donnés dans ce cadre, c'est donc que l'Etat nous accompagne quand même.

Le Président soumet le volet université de Lille du contrat au vote du conseil.

**Approuvé par 15 voix pour et 4 voix contre** (délibération n° 2015-060).

### **33.2. Volet commun Lille Nord de France**

Le Président présente le volet commun du contrat de site de la Communauté d'université et établissements Lille Nord de France dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Ce volet reprend ce qui a été présenté au conseil comme étant le projet partagé des universités, des écoles et des organismes de recherche.

Ce contrat reprend par ailleurs de façon systématique les différentes thématiques qui ont été développées à la fois dans ce projet et dans les statuts. Il est organisé autour de deux axes et d'un certain nombre de jalons et indicateurs sur les deux axes.

La stratégie de site fait l'objet d'une démarche originale. Elle est construite autour de trois piliers : la COMUE, le Parlement du Savoir et l'Espace prospectif. Il faut souligner que cette démarche incluant le monde socio économique, les collectivités territoriales et l'Etat a permis de placer l'université au centre des débats au niveau des territoires.

La vision d'une COMUE coordinatrice est désormais un modèle original reconnu par l'Etat. L'Etat a repris les principales actions qui ont été développées dans le projet ; ce, dans les différents domaines d'intervention de la COMUE : recherche, formation (ESPE, insertion professionnelle et internationale des doctorants) politique internationale (International Académie...), diffusion de la culture scientifique, campus durables, campus numériques. Ce contrat de site a été approuvé par le conseil

d'administration de la COMUE à l'unanimité moins une abstention. Il a été présenté en Comité technique de l'université (abstention unanime).

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) ne s'étonne pas du résultat du vote au sein du CA de la COMUE au vu de sa composition actuelle. Il s'agit d'un projet écrit au départ au Bureau de la COMUE. La question est celle de la contribution à ce projet des CA des établissements. Il cite l'exemple de la SATT. Cela fait plus d'un an que la FSU-CGT demande qu'un bilan de cette SATT soit présenté au CA de Lille 1. Or, le contrat donne des jalons pour cette SATT pour les cinq ans à venir. Avant de voter, on aurait dû avoir un débat sur la perception de la SATT par Lille 1. Ce n'est pas parce que la COMUE a hérité du PRES et qu'il y avait des actions portées par le PRES, qu'on n'a pas à se reposer des questions sur le contrat et sur une réorientation des axes. Ce contrat contient certes des éléments positifs, mais d'autres devraient être extraits du débat.

Le Président répond que le modèle de la SATT permet de financer un certain nombre de projets qui n'auraient pu être financés autrement. Il s'agit d'un outil au service des universités et des écoles pour favoriser des projets de maturation qui permettent de renforcer l'activité de recherche et de transfert de celle-ci vers la société. On peut améliorer les choses, mais le modèle qu'on a développé a été voté en CA de Lille 1. Il y a une difficulté actuellement liée aux projets européens ; celle-ci est en train d'être levée avec les services de l'Etat. La SATT venant d'être évaluée, un bilan de l'activité de pourra être présenté en conseil. La SATT est un bien commun de l'ensemble des universités et écoles de la région ; ce modèle permet à celles-ci de réagir de façon concertée et de donner un certain nombre d'éléments de cadrage pour le fonctionnement de la SATT. Cette dernière n'est donc pas extérieure aux établissements. Le Président déclare être un ardent défenseur de la COMUE ; la coopération qu'elle génère est importante pour les universités et les écoles et contribue à la reconnaissance du rôle que jouent les universités dans le développement économique et social.

Sophie TISON (DPE) s'amuse de la vision qu'a Lille 2 de l'université de Lille à la lecture du commentaire de celle-ci sur la question de savoir si le recrutement d'un agent qui a obtenu son doctorat dans l'une des trois universités lilloises et nommé dans une autre est considéré comme constituant un « *endo recrutement* ». Elle considère par ailleurs que le volet consacré aux campus numériques est assez peu développé et trop axé sur *MODULA* qui a été assez mal classé dans l'appel à projet *Idefi-N*. S'agissant de la valorisation, s'il est intéressant de mettre en avant les entreprises, il faudrait plus souligner nos relations avec le monde culturel (le Nord-Pas-de-Calais est la deuxième région de France pour ce qui concerne les musées).

Le Président répond que le projet contient plus d'éléments que, là aussi, ce qui figure dans le contrat, notamment en ce qui concerne la relation arts, culture et science. Il reconnaît que le volet numérique que l'on a souhaité investir n'est pas assez développé. Le Président se déclare par ailleurs très déçu et surpris par le résultat de *MODULA* dans le cadre de l'appel à projet *Idefi-N*, malgré l'innovation du projet, et par les résultats des autres projets (projet IFMAS, projet PIVERT, projet UNISCIEL, conférence des directeurs des UFR scientifiques).

Le Président soumet le volet commun du contrat de site de la Communauté d'université et établissements Lille Nord de France au vote du conseil.

**Approuvé par 14 voix pour et 5 abstentions** (délibération n° 2015-061).

#### **4) Délibération relative à la modification des statuts de l'IUT A**

Jean-Christophe CAMART précise qu'il s'agit essentiellement d'une mise en conformité par rapport aux nouvelles dispositions relatives à la parité dans la représentation des personnalités extérieures.

Moulay-Driss BENCHIBOUN présente les modifications statutaires adoptées par le conseil de l'institut et dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil (nombre des personnalités extérieures ramené de 15 à 14, suppression du représentant du conseil départemental du Pas-de-Calais, augmentation du nombre des procurations de 1 à 2).

**Approuvé à l'unanimité** (délibération n° 2015-062).

## 5) Délibération relative à la convention de coopération Lille 1 / ENSCL

Le Président rappelle qu'avant la loi ESR l'ENSCL constituait un établissement rattaché à l'université Lille 1. Cette notion de rattachement n'ayant désormais plus de base légale, il est proposé de conclure une convention de coopération entre les deux établissements. Il faut par ailleurs rappeler qu'une convention de partenariat lie les trois universités et les écoles concernant des démarches communes en matière de recherche et de communication. L'ENSCL voit son avenir dans un rapprochement avec l'Ecole centrale de Lille plutôt que dans une intégration à l'université de Lille. La convention présentée concerne notamment des fonctions support et permet de fournir un certain nombre de prestations nécessaires au fonctionnement de l'ENSCL. Le Président présente la convention dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Il faut distinguer la convention en tant que telle et la démarche de l'Ecole de Chimie qui peut prêter à discussion.

Alain RIVES (Construire ensemble) remarque que quelle que soit cette démarche, l'article 15 de la convention règle la situation en cas de fusion ou d'intégration avec un autre établissement.

Lionel MONTAGNE (Ambition) considère que la démarche de l'ENSCL est regrettable étant donné qu'il y a des liens très forts entre l'université et l'Ecole de Chimie en matière d'enseignement et de recherche. Il est dommage que ce soit pour des raisons de stratégie vis à vis du ministère que l'école n'ait pas mieux considéré l'idée d'un rapprochement avec l'université. Il espère que cette position ne sera pas irréversible. Cela remet en cause de nombreuses années de réflexion sur la question de la chimie lilloise. La visibilité de la chimie lilloise va y perdre. On paye ici notre système franco-français d'écoles d'ingénieurs qui se regroupent dans la peur de l'université.

Le Président souhaite vraiment que l'on distingue la convention de la position de l'ENSCL. Il précise qu'il est intervenu en CA de l'ENSCL pour regretter que l'université n'ait pas été associée à la réflexion, alors qu'elle a toujours accompagné l'Ecole de Chimie. Il n'en demeure pas moins que les établissements sont autonomes et qu'ils peuvent dès lors avoir leur propre stratégie. L'idée d'une « fusion absorption » de l'Ecole de Chimie, cette dernière perdant toute visibilité, serait une erreur. Il est par ailleurs important de travailler sur la visibilité du pôle chimie. L'idée d'un rapprochement Ecole Centrale de Lille, ENSAIT et ENSCL n'est pas un problème en soi, dès lors que cette dernière reste visible.

Isam SHAHROUR (Ambition) s'étonne que le directeur de l'ENSCL soit invité au CA de Lille 1. Il ignorait qu'il pouvait y avoir des invités à ce conseil.

Le Président répond qu'il faut entendre cette disposition comme constituant une invitation dès lors que l'ordre du jour le justifie.

Alain RIVES (Construire ensemble) relève qu'il faut modifier la dernière disposition de l'article 13 : « *Le secrétaire général de l'ENSCL est invité aux réunions associant les chefs de services et de composantes de l'université Lille 1.* »

Le Président répond que la formule exacte est la suivante : « *Le secrétaire général de l'ENSCL est invité aux réunions associant les chefs de services et responsables administratifs de composantes de l'université Lille 1.* »

Le Président soumet la convention de coopération Lille 1/ENSCL au vote du conseil.

**Approuvé à l'unanimité** (délibération n° 2015-063).

## 6) Délibération relative à la convention inter établissements Atelier mutualisé de mécanique

Nicolas POSTEL remarque que cette convention constitue l'aboutissement d'un an et demi de réflexion sur la question des ateliers de mécanique et de ses difficultés de fonctionnement (problème du travail isolé, maintien à niveau des équipements...). Il a été décidé de constituer un atelier

mutualisé sur le campus et d'installer celui-ci sur un espace relevant de l'Ecole centrale. Le dossier a été porté par Christophe TASTET et, sur le plan logistique, par Marie-Dominique SAVINA.

Christophe TASTET et Marie-Dominique SAVINA présentent la convention inter établissements « Atelier mutualisé de mécanique », dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. La forme juridique de l'atelier sera celle d'un service commun inter établissements. Le CT moyennant quelques amendements a donné un avis favorable unanime au projet de convention. Le CT et le CA de l'Ecole Centrale se sont également unanimement prononcés en faveur du projet. Ce service permettra d'assurer trois missions principales : l'enseignement, des prestations pour les laboratoires, une valorisation auprès de tiers.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) précise que les organisations syndicales ont été satisfaites que, lors du dernier comité technique, leurs demandes quant à la soumission du dossier (tarification notamment) aux deux CA des établissements et non pas uniquement au CA de l'Ecole Centrale, établissement de rattachement du nouveau service inter établissements ont été prises en compte. Il était en effet important de ne pas créer une structure sans mettre en place un cadre à son action.

Alain RIVES (Construire ensemble) se félicite de l'aboutissement de ce projet engagé depuis 6 ans. Il demande si les personnels relevant du CNRS vont être amenés à rejoindre cet atelier de mécanique ou s'il y aura encore des ateliers « satellites » pour l'accompagnement des laboratoires ? Ne faut-il pas aller vers un statut de service commun de site ? A-t-on une projection quant à l'activité de cet atelier de mécanique ? Y a-t-il encore de la place dans cet atelier pour accueillir les ateliers satellites ?

Marie-Dominique SAVINA répond que l'atelier de mécanique aura une fonction d'enseignement importante concernant essentiellement l'Ecole Centrale, mais également Polytech'Lille, les TP de mécanique du M3 et les ATE en physique pour laquelle il a été décidé de maintenir une petite structure. Les personnels CNRS interviennent plutôt en conception qu'en fabrication mécanique. S'agissant de la chimie et donc des laboratoires PC2A et LASIR, la question demeure posée (risque de travail isolé en cas de départ de l'une des deux personnes concernées). Pour ce qui concerne le rapatriement de l'atelier du Recueil, la question n'est pas encore d'actualité. Il faut laisser le temps de l'installation de l'atelier pour pouvoir envisager ses évolutions.

Christophe TASTET ajoute qu'il y a effectivement d'autres petits ateliers qu'il est prévu de fermer (notamment ceux des bâtiments SN4 et SN5). La création de l'atelier de mécanique a également pour but de limiter tout développement périphérique d'activité de mécanique. L'atelier situé à l'Ecole Centrale est de grande dimension (1200 m<sup>2</sup>) ; les travaux de réagencement en cours portent sur, au moins, 200 m<sup>2</sup>, ce qui laisse de la place pour accueillir de nouvelles machines.

Nour-Eddine BOURZGUI (Construire ensemble) demande si les petits ateliers de mécanique nécessaires aux menus travaux des masters 2 devront intégrer l'atelier de mécanique mutualisé.

Christophe TASTET répond que les formations pourront bien entendu avoir recours à l'atelier de mécanique, mais qu'elles pourront toujours bénéficier de matériels légers au sein de leurs bâtiments.

Nour-Eddine BOURZGUI (Construire ensemble) demande ce qu'il en est de l'atelier de mécanique du Recueil dans ce dispositif.

Marie-Dominique SAVINA précise que l'atelier de mécanique du Recueil est lié à la logique de rapatriement de l'IUT Le Recueil sur le campus. Le souhait de l'IUT est, dans ce cadre, celui d'une plateforme en lien avec les entreprises, plutôt que vers un atelier stricto sensu, mais il peut évidemment profiter des services de l'atelier de mécanique.

Le Président soumet la convention inter établissements Atelier mutualisé de mécanique au vote du conseil.

**Approuvé à l'unanimité** (délibération n° 2015-064).

## **7) Délibération relative au GIS ADIREM**

Patrice SERNICLAY précise qu'il s'agit de l'adhésion de l'université à un groupement d'intérêt scientifique qui nécessite un vote du conseil.

Le Président soumet l'adhésion de l'université au GIS ADIREM au vote du conseil.

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-065).

## **8) Délibération relative à l'adhésion de Lille 1 à l'association Réseau des services universitaires de pédagogie (SUP)**

Le Président soumet l'adhésion de l'université à l'association Réseau des services universitaires de pédagogie (SUP).

**Adopté par 18 voix pour et 1 abstention** (délibération n° 2015-066).

## **9) Débat d'orientation budgétaire**

Nicolas POSTEL précise qu'il s'agit d'organiser un débat préalable aux décisions qui devront être prises au moment du vote de la lettre de cadrage budgétaire en septembre. Il ne donne dès lors pas lieu à un vote. Ce débat s'inscrit dans un contexte budgétaire difficile au niveau national et pour ce qui concerne Lille 1 (déficit de l'exercice 2014). Nous pouvons prévoir l'équilibre en 2015, parce qu'il y a eu un accompagnement de l'Etat en matière de masse salariale à hauteur de 2M€, avec notamment la prise en compte du GVT, et parce que nous avons accepté une réduction des dépenses de masse salariale, (diminution des heures complémentaires, pas de postes sur support vacant, gel d'une partie des dotations 2015 à hauteur de 1.100.000€). Nous n'avons cependant pas de vision claire sur la position de l'Etat en 2016. Seront présentées ce jour des hypothèses relatives à la masse salariale et des hypothèses relatives au fonctionnement.

S'agissant de la masse salariale, plusieurs hypothèses peuvent être envisagées. Pour ce qui concerne les recettes, on ne retiendra pas l'hypothèse de la diminution de la masse salariale par l'Etat. Il est sans doute raisonnable, compte tenu de la nature peu pérenne de la solution budgétaire trouvée par l'Etat en 2015, et afin d'éviter de prendre un risque de nouveau déficit très élevé, de se fonder sur l'hypothèse d'une compensation du GVT à hauteur de 1M€ et d'une création d'emplois de site également à hauteur de 1M€ (aucun emploi « réussite en licence »), soit un total de 174,4M€ (pour un socle 2015 de 172,4M€). Pour ce qui concerne les dépenses, cinq hypothèses peuvent être envisagées : 1°) pas de publication d'emplois publiés, 2°) publication d'1/3 des emplois (700 000 euros), 3°) publication des 2/3 des emplois, 4°) republication, 5°) publication de la totalité des emplois. Le cas de figure où l'Etat cesse tout accompagnement provoque à tout coup un déficit de masse salariale même avec une année blanche. La seule prise en compte (partielle) du GVT suppose une campagne blanche. Le cas de figure où l'Etat tient une partie de ses engagements (emplois de site / emplois réussite en licence) permet une campagne de republication de 1/3 (voire une moitié) en 2016. Même si l'Etat tenait l'ensemble des mesures d'accompagnements envisagées, cela ne nous permettrait pas de republier l'ensemble des postes. Compte tenu des projections recettes/dépenses, l'hypothèse la plus prudente serait de faire une campagne blanche, mais cela poserait des problèmes de dynamique de recherche/formation. Privilégier un scénario médian permettrait de proposer une republication échelonnée des postes vacants au premier septembre sur deux ans, dans des proportions avoisinant 1/3 en 2016, 2/3 en 2017. Dans tous les cas de figure les mesures de « rigueur » sur heures complémentaires et emplois vacants restent nécessaires.

S'agissant du fonctionnement, on part du principe que la dotation de fonctionnement sera identique en 2016 à celle de 2015, avec une interrogation sur le bonus contractuel (1.250.000€) en moins et une interrogation forte sur le montant de la « réserve » obligatoire (et non récupérable) de début d'année. On peut faire l'hypothèse d'un maintien global des ressources propres, il devrait y avoir un crédit de TVA moins important que budgété en 2015 (1 M€) mais une montée en puissance des financements TRI (dont une large partie est bien sur affectée, mais qui peut couvrir des dépenses de toutes façons

nécessaires). Le développement de la FTLV (FC, Contrat Pro, Alternance...) doit permettre de maintenir le niveau des ressources propres des composantes (et donc des crédits de fonctionnement liés à ces ressources propres dont une partie est socialisée). On peut donc faire l'hypothèse d'un équilibre des ressources propres « Université ». Nos dépenses augmentent légèrement globalement compte tenu de certaines contraintes (inflation, montée des charges liées aux nouveaux équipements, coût des bouquets numériques...). Est donc proposé en première analyse : 1°) Une réduction des dépenses en moyenne baisse de 10% des budgets Recherche / Formation/Politiques transversales (hors qualité de vie des personnels et étudiants) ; 2°) un nouveau resserrement des dépenses de fonctionnement, 3°) une réflexion affinée sur les contributions aux actions collectives (COMUE, écoles associées...); 4°) une réflexion ouverte sur la participation des laboratoires aux opérations de patrimoine et documentation liée à la recherche (les bouquets de revues numériques à vocation recherche connaissent un surcoût de 100 000€, on subit une baisse des ressources patrimoniales et de fortes demandes d'aménagements liées à la recherche... qui ne peuvent être que cofinancées), 5°) un gel d'une partie des crédits (ouverture partielle (80%) du budget en janvier 2016, puis ouverture d'une seconde tranche en juin 2016 après connaissance des dotations. Des pistes supplémentaires pour trouver les 300 000€ supplémentaires peuvent être envisagées : Utilisation des reliquats de contrat ; hausse temporaire de la participation aux charges communes, Voire : Baisse de la ligne patrimoine (avec espoir d'une rallonge budgétaire / financement TRI) ; baisse de l'ensemble « qualité de vie et de travail, vie étudiante, SCAS, culture, SUAPS, développement durable... ». Le niveau des financements publics récurrent décroche de plus en plus nettement de nos besoins. Il est sans doute possible de s'adapter une nouvelle fois en 2016, mais aucune de ces solutions ne peut être pérenne sans remettre en cause notre cœur de métier. Si les moyens publics récurrents poursuivent ainsi leur baisse effective (sous une apparente stabilité et rapporté à l'activité croissante de l'université en recherche/formation/insertion/valorisation), il faudra sans doute réduire cette activité. Il est donc tout à fait essentiel que l'accompagnement de l'Etat reprenne, et que l'Université continue plus que jamais à porter des projets de développements de site dynamique.

Le Président souligne la difficulté des prévisions eu égard, notamment, à l'attitude de l'Etat pour l'année 2014.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) rappelle que cette situation est la conséquence des RCE, lesquelles ne pouvait conduire qu'à du gel d'emplois, même si celui-ci intervient plus tardivement à Lille 1 du fait d'une bonne gestion. Il plaide pour que des actions visibles soient engagées à la rentrée. Si on n'obtient pas plus, il conviendra d'adapter nos activités aux moyens qui nous sont affectés (au risque, sinon, d'une dégradation des conditions de travail). Pour ce faire, il faudra beaucoup plus impliquer les conseils, et notamment le conseil académique, en amont du dialogue de gestion.

Pour Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez), il est dommage de donner de l'autonomie de gestion de temps de crise, mais on doit faire avec. Il se demande si, ce qui est présenté aujourd'hui, l'a également été dans le cadre du dialogue de gestion qui se déroule en parallèle et notamment s'il a été clairement expliqué que le gel des emplois était aussi contraint. Il s'inquiète par ailleurs du message que l'on pourrait renvoyer au ministère, lequel pourrait conclure que le gel d'emplois n'empêche pas l'université de fonctionner, même avec une activité réduite. Il salue toutefois le courage des propositions qui sont présentées et attend de l'Etat qu'il fasse un effort.

Isam SHAHROUR (Ambition) demande quel est le degré de précision des prévisions sur les postes vacants.

Nicolas POSTEL répond que le volume des postes vacants est aujourd'hui d'une trentaine pour les enseignants-chercheurs.

Isam SHAHROUR (Ambition) demande si l'on a une idée des départs en 2016.

Nicolas POSTEL précise que l'estimation des dépenses prend en compte un taux des départs en retraite. L'hypothèse de projection avec aucune republication prend en compte les prévisions de départs (constante par rapport à l'année dernière). S'agissant des vacances constatées en septembre, elles sont d'une trentaine pour les enseignants-chercheurs.

Isam SHAHROUR (Ambition) croit comprendre que la difficulté en fonctionnement est liée à la partie du contrat qui pourrait glisser sur la masse salariale.

Nicolas POSTEL confirme cette analyse. Il précise que si l'Etat augmente la masse salariale de 2M€, il n'augmente en fait le budget consolidé que de 1M€.

Isam SHAHROUR (Ambition) demande si on peut avoir une estimation sur les reliquats du contrat de recherche.

Patrice SERNICLAY répond que cela représente environ 300 000 à 400 000€.

Isam SHAHROUR (Ambition) remarque qu'il est important de ne pas placer les collègues que dans une situation de récession économique. L'utilisation des reliquats du contrat peut être utile dans ce contexte. Il souhaiterait avoir une estimation des prélèvements sur les prochains contrats, si l'on augmente ceux-ci d'un ou deux points. Il demande enfin si l'on a un peu de marges sur les réserves de l'université afin d'alimenter la recherche et la formation.

Le Président reconnaît que l'on ne doit pas pécher par excès de prudence afin de ne pas casser une dynamique d'ensemble. Mais une certaine prudence s'impose du fait d'une réelle incertitude. Des ressources peuvent en effet être mobilisées de façon exceptionnelle pour une année. Il rappelle qu'on s'inscrit dans le projet IDEX qui permettrait de mobiliser d'autres financements. D'autres éléments positifs peuvent améliorer les conditions de vie sur le campus (installation de la bibliothèque, bâtiments recherche...). Ce qui est important est d'éviter de se retrouver dans une situation de tutelle par le ministère. Le Président se déclare d'accord avec Christophe VUYLSTEKER sur l'idée qu'il faut aussi envoyer des messages forts. Des personnalités extérieures, telle Audrey LINKENHELD peuvent être des relais de diffusion de ce message, de même que la Chancellerie.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) demande si nous avons la volonté d'avoir une politique de création d'emplois sur nos ressources propres. Cette question en appelle une autre sur la gestion de ces ressources propres.

Nicolas POSTEL précise que le dialogue de gestion comprend deux phases, dont l'une consiste à présenter des hypothèses, ce qui vient d'être fait. La non publication de 20 postes n'entraîne pas de facto la fin des activités de l'université en considération de la masse générale des emplois, mais cela pose problème à terme. Il souligne que la publication échelonnée des postes ne doit pas être regardée comme constituant à proprement parler un gel dont le terme serait indéterminé. La question des ressources propres est importante. Il faut relever qu'il y a déjà des emplois sur ressources propres qui ont déjà été mobilisés pour pallier l'absence de postes notamment sur le dispositif Sauvadet. Les emplois sur ressources propres doivent être maniés avec une certaine précaution pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs (question des profils différents de ceux des titulaires). Les ressources dont nous disposons relèvent de trois catégories : Les ressources récurrentes, les ressources sur appels d'offre et les ressources non publiques (entreprises et formation continue).

Le Président précise qu'on peut développer une activité qui génère des ressources et qui nous permet de porter des missions, mais ces ressources ne dégagent pas forcément de marges pour le reste de l'université. Il faut s'interroger sur la pérennité de ces ressources et sur leur conséquence en termes d'embauche de personnels. Il faut par ailleurs noter que la réponse à un certain nombre d'appels d'offres a permis d'améliorer les conditions de vie et ont permis de dégager des ressources (plan campus notamment). Toutefois, ces éléments ne permettent pas de résoudre un déficit structurel.

Sur la question des emplois qui se libèrent du fait de départs en retraite, Patrice SERNICLAY précise qu'au 15 juin, on peut compter 22 départs en retraite d'enseignants-chercheurs et 26 de personnels BIATSS.

S'agissant des autres pistes pouvant être envisagées, Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) remarque que les items ne sont pas tous de même équivalence d'un point de vue stratégique. Certains touchent quelques uns, d'autres touchent tout le monde. Or, selon lui, l'intelligence doit être dans une bonne répartition. S'agissant de l'utilisation des reliquats de contrat, il faut distinguer les situations selon les contrats, selon qu'ils sont anciens, plus récents ou pluriannuels. Il faut également distinguer les reliquats selon leur utilisation (fonctionnement, emploi). Chaque ligne n'a pas le même poids, la même cible, ni les mêmes effets. Cela suppose un dialogue de gestion difficile.

Le Président remarque qu'en rentrant dans le détail de la différenciation, on rend difficile une vision d'ensemble.

Pour Ludovic RODRIGUEZ (Engagement), ce qui est difficile dans l'exercice est de trouver le niveau de soutenabilité, notamment pour ce qui concerne le patrimoine. Il rappelle qu'en la matière on ne se situe pas dans le préventif, mais dans le curatif et donc dans l'urgence. Envoyer le message d'une diminution de la ligne Patrimoine pose un vrai problème. Il lui sera difficile de voter une diminution de cette ligne, précise-t-il. Est-il possible de savoir, en termes de recherche et de formation, dans quel état de fonctionnement risque-t-on de se retrouver ? S'interroge-t-il. Le projet présenté est-il soutenable ? Il rejoint les propos de Christophe VUYLSTEKER et se demande si, à un moment donné, on ne va pas trop loin dans les hypothèses.

Le Président reconnaît qu'on est en mode dégradé sur la question du patrimoine puisqu'on n'est pas capable d'assurer chaque année le niveau de maintenance nécessaire. Ce n'est pas le cas pour les autres politiques de l'université.

Selon Nicolas POSTEL, il y a des hypothèses difficiles à tenir (celle du non accompagnement de l'Etat sur la masse salariale). L'hypothèse prudente est celle de la non création d'emplois (campagne blanche) et d'une compensation du GVT, mais on est à la limite de la soutenabilité. C'est une hypothèse prudente en termes budgétaires, mais beaucoup moins quant au message que l'on envoie. Si on est autour de la moitié des emplois, c'est une hypothèse que l'on peut supporter une année. S'agissant du fonctionnement, parmi les baisses que l'on peut envisager par grands postes, sur les 4M€ du budget recherche, les 400 000€ d'économie peuvent correspondre à une diminution des budgets récurrents pour les laboratoires ou à l'absence de BQR. La question est celle de la remise en cause de la dynamique recherche pour une année. Pour ce qui est de la formation, les 200 000€ d'économie comprennent une part d'heures qui accompagnent des dispositifs axés sur la réussite et des équipements de type RIP. Il y a là aussi des possibilités d'amortisseurs sur une année. Au-delà de ces éléments on risque de toucher à des éléments sensibles de type patrimoine.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) considère que Ludovic RODRIGUEZ a eu raison d'intervenir sur le patrimoine. Réduire le budget consacré au patrimoine pourrait en effet avoir un impact important sur la sécurité et la santé des personnels et usagers. Sur les reliquats de contrats, il s'interroge sur l'opportunité, et la cohérence avec ce qui vient d'être dit, de créer des primes de valorisation sur ces reliquats (point inscrit à l'ordre du jour du CA). Il remarque que le comité technique a déjà rejeté par deux fois ce projet. Il constate ensuite qu'il n'y aura pas de délibération ce jour à l'issue du débat d'orientation budgétaire, pour lequel aucun document préparatoire n'a été produit. Il remarque qu'aucune proposition concrète d'interpellation des tutelles n'a été formulée. Il a été dit que les organisations syndicales n'étaient pas entendues quand elles demandaient de moyens ; il rappelle que pour qu'elles le soient, il faudrait que les personnels se mobilisent, faute de quoi on peut penser que la situation n'est pas si grave. Il se demande si le discours tenu aujourd'hui n'est que l'annonce d'une lettre de cadrage difficile ou s'il s'agit d'une volonté de mobilisation de la communauté universitaire.

Le Président précise que ce qui a été présenté aujourd'hui est le fruit d'un énorme travail de l'équipe de direction qui ne doit pas être méprisé, les enjeux étant très importants.

S'agissant des postes, Sophie TISON (DPE) remarque que l'on vient de passer en conseil restreint un nombre important de recrutements de PAST. Elle se demande si ce faisant, on ne paye pas fort cher ce qui peut apparaître que comme un simple carnet d'adresses. Ne serait-il pas plus utile de recruter des maîtres de conférences plutôt que des PAST ? Elle demande s'il y a une réflexion commune des trois universités sur une pratique commune concernant les budgets des laboratoires et la participation aux charges communes. S'agissant des ressources propres, elle s'interroge sur la TVA dont les rentrées sembleraient en hausse pour l'IUT et en baisse globalement sur l'université.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) relève qu'il y a une situation qui s'est dégradée dans la partie « ressources humaines » ; il s'agit du manque de postes proposés pour les personnels BIATSS (une motion avait été votée concernant le dispositif Sauvadet). Le fait qu'il n'y ait plus du tout de campagne de recrutement pose un vrai problème dès lors que, du fait du dispositif Sauvadet, cela fait 4 ans que les recrutements ont été réduits comme peau de chagrin.

Le Président remarque que les supports vacants des emplois Sauvadet ont été utilisés. La dégradation ne concerne que la possibilité pour les personnels en poste de pouvoir candidater. Le nombre d'emplois BIATSS n'a pas été gelé et on a par ailleurs créé beaucoup d'emplois contractuels.

Patrice SERNICLAY ajoute qu'on a consommé nettement plus d'emplois de titulaires d'année en année et qu'on a utilisé tous les emplois vacants pour le dispositif Sauvadet. Il est exact que ce dispositif a freiné les promotions par concours des personnels en place. Le solde net de 2012 à 2015 est positif : on a créé des emplois de titulaires en utilisant les supports vacants et on a créé en plus de l'emploi contractuel.

Nicolas POSTEL précise qu'il est évident que pour pouvoir assurer l'ensemble de ses missions l'université manque de titulaires, ce qui l'amène à avoir recours à des agents non titulaires. Il rappelle que ce déficit d'emplois est reconnu par l'Etat et qu'il y a une contradiction entre la reconnaissance de ce déficit et le fait de faire une année blanche en création de postes.

Lionel MONTAGNE (Ambition) craint que cette situation perdure au-delà de 2016. Il rappelle que cette année l'Etat a utilisé un artifice pour combler le déficit (prélèvement sur les réserves de certains établissements). Pourquoi pas une année sans BQR, mais qu'en est-il pour l'année suivante ? S'interroge-t-il. Il craint que les mesures présentées comme conjoncturelles ne deviennent des mesures structurelles.

Le Président relève qu'on est confronté à un changement de trajectoire fort dans la politique de l'Etat. 2014 a été une année brutale. 2015 devrait connaître un retour à l'équilibre du fait des mesures prises. La question est de savoir quelle est l'année de référence en termes de trajectoire, 2014 ou 2015 ? Nos doutes ne pouvant être levés, on est amené à faire des hypothèses les plus raisonnables possible, à condition qu'elles ne cassent pas la dynamique de l'université.

Nicolas POSTEL ajoute que si l'on se fonde que sur les ressources récurrentes, l'horizon apparaît bien sombre. Toute la politique de l'université vise à ne pas compter que sur ces seules ressources et à améliorer son attractivité sous toutes les formes, son poids politique par la fusion, sa capacité à répondre aux appels d'offres...

Le Président conclut le débat en précisant que l'équipe de direction reviendra devant le conseil avec des propositions budgétaires, mais aussi des propositions d'action.

### **10) Avis relatif à la valorisation de la participation des personnels à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services (application du décret n° 2010-619 du 7 juin 2010)**

Le Président précise que ce point de l'ordre du jour vise à préserver et accompagner une activité de développement des contrats.

Nicolas POSTEL présente le projet de participation des personnels à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Ce projet consiste en la mise en application de dispositions réglementaires et permet d'établir un cadrage ainsi qu'il a pu être fait en matière de formation continue.

Patrice SERNICLAY ajoute que si on ne met pas en place cet intéressement, il pourra y avoir des stratégies de contournement qui feront que si l'argent n'est pas mis dans le dispositif présenté, des chercheurs pourront le placer dans une autre structure afin d'en bénéficier. Fermer la porte à ce dispositif serait prendre le risque que des contrats importants ne soient pas gérés à l'université, mais ailleurs.

Le Président précise que le dispositif a été soumis au comité technique, lequel s'est prononcé défavorablement et unanimement lors des deux votes des 23 avril et 12 mai.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) remarque qu'il a été dit que ce dispositif existait. On doit pouvoir nous dire combien de personnes étaient concernées annuellement et pour quelle somme.

Patrice SERNICLAY répond qu'en 2011 / 2012, 2 ou 3 personnes ont été concernées pour un montant de 10 000 € par personne.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) demande en conséquence quel intérêt y a-t-il, en ce moment, de mettre en place un tel dispositif pour satisfaire 2 ou 3 personnes. Au vu de ceci, il doute de l'argument lié à la fuite des contrats. Il considère, par ailleurs, que les personnels participant à des contrats, exercent leurs missions de recherche et qu'il n'y a pas de raison de les intéresser financièrement en plus.

Le Président considère qu'on ne peut pas tenir un discours sur le développement des ressources de l'université et ne pas accepter que derrière la recherche liée aux contrats, il y a un travail de suivi qu'il convient de valoriser. Le risque est bien que les contrats soient portés par ailleurs et notamment au CNRS.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) a un avis plus mesuré par rapport à la proposition présentée. Il se déclare d'accord avec le principe, mais propose une répartition 50% / 50% entre intéressement et transfert au compte budgétaire « indemnités des BIATSS », plutôt que 70% / 30%. Il insiste également sur la nécessité d'une répartition égale de l'intéressement entre les personnels enseignants-chercheurs et personnels BIATSS ayant participé au contrat.

Patrice SERNICLAY précise qu'il n'y a pas, dans le texte présenté, de répartition égale systématique entre les personnels concernés puisqu'il est prévu que cette répartition est fonction de la participation réelle à la réalisation du contrat.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) comprend cette logique de l'intéressement, tout travail méritant salaire, s'il y a des sujétions supplémentaires. Il trouve, en revanche, gênant que l'on raisonne sur la base des reliquats de contrats. Lier l'intéressement à ces reliquats lui semble être très pervers. N'y a-t-il pas un risque que l'on gonfle le reliquat pour augmenter l'intéressement ? S'interroge-t-il. Il serait préférable que l'université reprenne l'ensemble des reliquats et qu'elle reverse ensuite les primes selon des critères définis.

Patrice SERNICLAY relève que le dispositif est prévu par un texte réglementaire et que l'on ne peut légalement y déroger.

Lionel MONTAGNE (Ambition) connaît cette logique qui est pratiquée par l'une des tutelles des laboratoires. Ce mécanisme posera des difficultés dans les laboratoires, certains pouvant subordonner leur participation au montant de l'intéressement. Certes, les effets pervers sont minorés par le versement d'une part des reliquats à une ligne budgétaire mutualisée en faveur des personnels BIATSS, mais les montants individuels concernés risquent d'être, du fait de cette mutualisation, très faibles. Il demande si le dispositif inclut également les ANR. Il remarque que jusqu'à présent les reliquats permettaient d'investir dans des matériels, ce qui ne se fera plus.

Nicolas POSTEL relève qu'il n'y a pas d'obligation liée au dispositif.

Lionel MONTAGNE (Ambition) demande s'il ne serait pas plus pertinent d'accorder une prime plutôt qu'un pourcentage sur le reliquat, ce qui éviterait les effets pervers du système.

Sophie TISON (DPE) remarque que sur l'ANR, ce sera sur le préciput que le système opérera. Or ce préciput est versé à l'établissement hôte et non au service gestionnaire. Dans ce cas, il serait préférable que la prime soit prévue à l'avance. Il lui semble que le dispositif va être difficile à gérer dans les laboratoires.

Patrice SERNICLAY précise qu'il ne s'agit pas de prendre tout le préciput comme reliquat du contrat. Il faudra déterminer le montant du reliquat et à partir du moment où il sera déterminé on le partagera en deux sous-ensembles.

Le Président indique qu'il ne comprend pas pourquoi un dispositif transparent est ainsi controversé.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) considère que ce n'est pas parce qu'un dispositif est transparent qu'il est souhaitable. Ce dispositif ne s'impose pas. L'individualisation au sein de nos

collectifs a des effets désastreux. De nombreux collègues rédigent et négocient des contrats sans avoir d'intéressement. S'il s'agit de la prise en compte d'un travail supplémentaire, il faut le reconnaître pour tous. Il ne voit pas comment ce dispositif qui va concerner peu de personnes va permettre de couvrir cela. Il serait préférable que l'ensemble du reliquat soit utilisé pour la collectivité (au sein du laboratoire ou de l'université). La FSU-CGT est opposée au système présenté.

Sophie TISON (DPE) demande quelle est la marge de manœuvre par rapport au décret.

Nicolas POSTEL répond que c'est le pourcentage.

Le Président insiste sur le fait qu'il s'agit d'un dispositif cadré et transparent. Sur le fond, le Président maintient que l'on a besoin que des contrats se développent ce qui permet de dégager des ressources propres.

Nicolas POSTEL précise que ce dispositif pourra être amendable au vu du bilan de son fonctionnement.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) précise que ce qui le choque, c'est le pourcentage du reliquat. Il préférerait une mutualisation du système avec répartition a posteriori.

Le Président propose de suivre la proposition de Ludovic RODRIGUEZ et de porter la part de socialisation vers les personnels BIATSS à 50%.

Lionel MONTAGNE (Ambition) considère que la répartition 50/50 sera mieux acceptée dans les laboratoires, quitte à ce que l'on revoit le dispositif par la suite.

Sur proposition d'Alain RIVES (Construire ensemble), le Président propose que le conseil d'administration détermine aussi le montant maximal du reliquat possible dans un contrat.

**Adopté par 12 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions** (délibération n° 2015-067).

### **11) Mise en place de la démarche relative à la nouvelle gestion budgétaire et comptable publique – Modification de l'organisation des services**

Ce point de l'ordre du jour est reporté.

### **12) Acceptation de dons « Informatique au féminin »**

Le Conseil accepte :

- le don de la société AUCHAN de 15 000 € entrant dans le cadre de la convention de mécénat du projet « l'informatique au féminin » (durée 3 ans) ;
- le don de la société CGI de 15 000 € entrant dans le cadre de la convention de mécénat du projet « l'informatique au féminin » (durée 3 ans).

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-068).

### **13) Acceptation d'un don de 1000 €**

Le Conseil accepte un don de 1000€ affecté à la dotation du domaine de recherche « santé bien-être » et aux actions en faveur des étudiants en situation de handicap. Le donateur a demandé à rester anonyme.

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-069).

### **14) Tarifs des prestations du SUAPS**

Jean-Marie CARLIER présente les tarifs des prestations du SUAPS dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil.

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-070).

## **15) Bilan des crédits FSDIE**

Jean-Christophe CAMART présente le bilan des crédits FSDIE dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil.

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-071).

## **16) Demandes de subventions Région**

Le Président présente les projets suivants pour lesquels est demandé une subvention à la Région, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil, et qui ont reçu un avis favorable de la Commission Recherche du Conseil académique.

- AAP Actions d'initiatives régionales pour la recherche (AIRR) – Volet Animation Coordination Projet : Création d'un laboratoire international associé franco-brésilien : « Energie et Environnement » : 25.000,00 €

- CRYOBTURE (19<sup>ème</sup> AAP FUI Pôle UPTEx : 209.989,00 €

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-072).

## **17) Attribution d'une subvention au CNRS**

Le conseil d'administration décide d'attribuer au CNRS de Lille – Institut Chevreul 1788, une subvention de 25.000€ HT pour la participation à l'acquisition de l'équipement concernant un porte-objet HATA à la RECA META estimé à 3.000.000€ HT. Cette somme sera prélevée sur Eotp : 94741 – PCUMET15 – Domaine fonctionnel :R8REF – Fonds : MEN – Rubrique 6575.

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-073).

## **18) Approbation des dossiers issus du Conseil académique du 3 juillet 2015**

### **18.1. DU Diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur (D2E)**

Le Président présente le projet de DU Diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur (D2E) dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Le conseil académique a donné à ce projet un avis favorable par 12 voix pour et 3 abstentions.

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-074).

### **18.2. Convention cadre de partenariat Lille 1 / Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME Nord)**

Le Président présente la convention cadre de partenariat Lille 1 / Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME Nord) dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Le conseil académique a donné à cette convention un avis favorable unanime.

**Approuvé à l'unanimité** (délibération n° 2015-075).

### **18.3. Double diplôme de Masters : Master « Géographie, milieux, territoires » et Master « Aménagement, urbanisme et développement des territoires » (UFR de Géographie) à l'Université fédérale du Minas Gerais (Brésil)**

Le Président présente le projet de Double diplôme de Masters : Master « Géographie, milieux, territoires » et Master « Aménagement, urbanisme et développement des territoires » (UFR de Géographie) à l'Université fédérale du Minas Gerais (Brésil) dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Le conseil académique a donné à ce projet un avis favorable unanime.

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-076).

#### **18.4. Double diplôme avec l'Université de Poznan – Master administration des entreprises (IAE)**

Le Président présente le projet de Double diplôme avec l'Université de Poznan – Master administration des entreprises (IAE) à l'Université fédérale du Minas Gerais (Brésil) dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Le conseil académique a donné à ce projet un avis favorable unanime.

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-077).

#### **18.5. Double diplôme avec l'Université de Timisoara – Master mention management, parcours MSG – Management général des business units**

Le Président présente le projet de Double diplôme avec l'Université de Timisoara – Master mention management, parcours MSG – Management général des business units dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Le conseil académique a donné à ce projet un avis favorable unanime.

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-078).

#### **18.6. Délocalisation Master global e-business à l'école supérieure polytechnique (ESP) de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar – UCAD (Sénégal)**

Le Président présente le projet de Délocalisation Master global e-business à l'école supérieure polytechnique (ESP) de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar – UCAD (Sénégal) dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Le conseil académique a donné à ce projet un avis favorable unanime.

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-079).

#### **18.7. Délocalisation du Master 2 global sourcing, achats, supply chain – GSASC (IAE) à l'Ural fédéral university (Russie)**

Le Président présente le projet de Délocalisation du Master 2 global sourcing, achats, supply chain – GSASC (IAE) à l'Ural fédéral university (Russie) dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Le conseil académique a donné à ce projet un avis favorable unanime.

**Adopté à l'unanimité** (délibération n° 2015-080).

#### **18.8. Convention de partenariat pour la mise en œuvre du Master 2 spécialité GE2S – Gestion des entreprises sanitaires et sociales à Fort de France**

Le Président présente la Convention de partenariat pour la mise en œuvre du Master 2 spécialité GE2S – Gestion des entreprises sanitaires et sociales à Fort de France dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Le conseil académique a donné à cette convention un avis favorable unanime.

**Approuvé à l'unanimité** (délibération n° 2015-081).

Le Président précise que les trois projets suivants ont fait l'objet d'un avis défavorable du conseil académique.

Jean-Christophe CAMART remarque qu'il y a eu un long débat en CAC sur la soutenabilité des projets compte tenu du contexte.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) considère que ces projets n'ont reçu aucune voix favorable en CAC et que l'on doit suivre l'avis de ce conseil.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) Considère de son côté que la présentation de ces projets en CAC n'a pas été idéale. Les enjeux dépassent l'IAE aujourd'hui, puisqu'on est au début juillet et qu'il y a déjà eu des recrutements dans le cadre de ces projets (70 étudiants sont concernés). Il y a eu une mauvaise gestion du dossier, ce qui met aujourd'hui les responsables algériens dans l'embarras.

Le Président remarque que l'université a un problème à gérer, lequel doit être résolu au mieux des intérêts des étudiants concernés. Ceci ne remet cependant pas en cause les votes sur ces projets. Le Président regrette le grave dysfonctionnement dans la gestion de ces dossiers et propose que le CA suive l'avis du CAC.

### **18.9. Délocalisation du diplôme de Master Contrôle de gestion et apprentissage organisationnel (IAE) à la MDI Algiers business school (Algérie)**

Le Président présente le projet de Délocalisation du diplôme de Master Contrôle de gestion et apprentissage organisationnel (IAE) à la MDI Algiers business school (Algérie) dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Le conseil académique a donné à ce projet un avis défavorable par 8 voix contre et 6 abstentions.

**Rejeté par 17 voix contre et 1 refus de prendre part au vote** (délibération n° 2015-082).

### **18.10. Délocalisation du diplôme de Master 2 Entrepreneuriat et management de l'innovation (IAE) à la MDI Algiers business school (Algérie)**

Le Président présente le projet de Délocalisation du diplôme de Master 2 Entrepreneuriat et management de l'innovation (IAE) à la MDI Algiers business school (Algérie) dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Le conseil académique a donné à ce projet un avis défavorable par 8 voix contre et 6 abstentions.

**Rejeté par 17 voix contre et 1 refus de prendre part au vote** (délibération n° 2015-083).

### **18.11. Délocalisation du diplôme de Master 2 Gestion des ressources humaines (IAE) à la MDI Algiers business school (Algérie)**

Le Président présente le projet de Délocalisation du diplôme de Master 2 Gestion des ressources humaines (IAE) à la MDI Algiers business school (Algérie) dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Le conseil académique a donné à ce projet un avis défavorable par 8 voix contre et 6 abstentions.

**Rejeté par 17 voix contre et 1 refus de prendre part au vote** (délibération n° 2015-084).

La séance est levée à 19h05.

Le Directeur général des services

Le Président

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET